

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN
9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 2022

Délibération n°22-12-23

L'an deux mille vingt-deux et le 15 décembre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Malleval sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de membres en exercice : 35
- Nombre de membres présents : 28
- Nombre de votants : 33
- Quorum : 18
- Date de la convocation : 07 décembre 2022

Objet : Maison des Services - Convention d'objectifs et de financement - CAF pour rénovation crèche Vérin

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY : M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS : M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY : M. Patrick MÉTRAL, Mme Nathalie BÉAL, M. Yannick JARDIN,
Mme Brigitte BARBIER (Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET) -
CHUYER : Mme Béatrice RICHARD (Pouvoir de M. Philippe BAUP) -
LUPÉ : M. Farid CHERIET -
MACLAS : M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL : Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN : M. Michel DEVRIEUX (Pouvoir de Mme Agnès VORON),
M. Stéphane TARIN (Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE),
Mme Corine ALLIOD-KOERTGE -
ROISEY : M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD : Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : M. Jean-Louis POLETTI (Pouvoir de Mme Sylvie GUISSSET) -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF : M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE : M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN : Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY : M. Jean-Baptiste PERRET (Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER) -
CHUYER : M. Philippe BAUP (Pouvoir à Mme Béatrice RICHARD) -
PÉLUSSIN : Mme Franceline COMAS,
Mme Agnès VORON (Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX),
Mme Martine JAROUSSE (Pouvoir à M. Stéphane TARIN) -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : Mme Sylvie GUISSSET (Pouvoir à M. Jean-Louis POLETTI) -

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

PÉLUSSIN : M. Jean-François CHANAL.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20221215-22_12_23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2022

Affichage : 22/12/2022

M. le vice-président explique que dans le cadre d'un appel à projet de la CAF fonds public et territoire et afin d'anticiper les travaux de rénovation de la crèche à Vérin, il a été déposé une demande d'aide financière auprès de la CAF, celle-ci a été acceptée.

Le Conseil d'Administration de la CAF a accordé une subvention à l'investissement de 42 727€ à utiliser avant septembre 2025. La somme étant supérieure à 23 000€, la CAF demande la signature d'une convention d'objectifs et de financement.

Rénovation de la crèche à Vérin				
Travaux Vérin Eté 2023	310 000,00 €	DSIL RT 2021	63 697,00 €	18 %
Maîtrise d'œuvre (10,85%)	33 635,00 €	CAF - FPT 2022	42 727,00 €	12 %
CT/CSPS / Divers	10 000,00 €	CD 42 - Contrat Négocié	219 000,00 €	61,93 %
		Autofinancement	28 211,00 €	7,98 %
TOTAL	353 635,00 €	TOTAL	353 635,00 €	100 %

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la convention d'objectifs et de financement et d'autoriser M. le Président à signer les documents afférents.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- Approuve la convention d'objectifs et de financement,
- Autorise M. le Président à signer tout document afférent à la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Patrick MÉTRAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20221215-22_12_23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2022

Affichage : 22/12/2022